



## PSCHITT !

Le Recteur vient de tenter en direction des chefs d'établissements et de l'opinion une « opération d'apaisement » (cf. éditions de la presse locale du mercredi 24 mai et du premier juin) qui n'a convaincu personne.

Il s'est contenté de vagues promesses et a renvoyé à plus tard certains ajustements. Il ne s'est pas exprimé non plus sur les moyens dont il disposait pour régler les questions en suspens (effectifs en collège, contingentement en classes de premières). A ce jour, il n'a toujours pas réuni le CTPA dont nous demandons la consultation.

C'est dire que le mois de juin demeure pour les personnels, les élèves et les familles une période dans laquelle il convient de poursuivre l'action, exiger la réunion des CA et une révision à la hausse des DGH.

Les axes de la bataille pour la prochaine rentrée demeurent inchangés : remise en cause des postes supprimés, refus des HSA en volume et en lien avec ces suppressions et les compléments de service, problèmes de vie scolaire et nombre de postes d'AED, orientation des élèves indépendante des capacités d'accueil, allègement du service des stagiaires ...

Il est d'autant plus indispensable de rester déterminés que sur le budget 2012, circulent déjà des hypothèses prolongeant les choix calamiteux qui sous-tendaient le budget de cette année. La lettre de mission du premier ministre au ministre de l'Education nationale lui demande la mise en oeuvre de la suppression de 16000 emplois ! Sinistre !



# TICE/Outils numériques :

Les TICE, Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement, et les outils numériques, trouvent plus ou moins rapidement leur place dans notre quotidien professionnel. L'administration de l'Education Nationale les utilise déjà largement. Les collectivités territoriales, qui ont leurs propres outils numériques, souhaitent aussi présenter des offres d'Espace Numérique de Travail (ENT) ou d'équipements aux établissements scolaires.

## **Outils numériques et gestion (des élèves, comme des personnels) : des garde-fous s'imposent.**

La mise en place par l'Education nationale de Sconet à partir de 2006, a permis de constituer des bases élèves rectorales à partir desquelles sont possibles saisies des absences, des notes, des données concernant les élèves. Existente aussi sur le marché plusieurs logiciels privés dont le plus connu est Pronote, utilisé par bon nombre d'établissements de notre académie, acheté sur le budget de l'établissement...

**Si ces outils peuvent permettre des avancées, ils n'en posent pas moins de nouvelles questions :** nécessité de contrôler l'utilisation des fichiers constitués et réfléchir à la redéfinition des tâches qu'ils peuvent générer. Ainsi, par exemple, les CPE ne doivent pas être dessaisis de la responsabilité éducative dans la relation avec les familles dont les enfants accumulent les absences. Si des applications permettent de générer automatiquement des SMS envoyés aux familles en cas d'absences non justifiées, elles ne sauraient se substituer à un réel suivi et accompagnement éducatif des élèves et des familles. Se pose par ailleurs la question de la nécessité d'une formation pour les personnels qui ne se réduise pas à une formation technique, mais qui s'élargisse aux questions pédagogiques.

**Les outils numériques touchent aussi la gestion des personnels :** si tout un chacun peut trouver un certain « confort » à utiliser i-prof pour accéder à certains services de gestion, on voit aussi se profiler la possible prise compte, dans l'évaluation des enseignants, d'applications qui pourraient intégrer le contenu du cahier de texte mis en ligne, les résultats des élèves aux évaluations, aux examens, ou, pour les seuls collègues actuellement, les compétences atteintes

dans le LPC déclinées par classe ou par enseignant, selon les besoins. Il est donc urgent de réfléchir aux multiples usages qui peuvent être faits de ces nouveaux outils. Si leur rejet en bloc paraît illusoire, d'autant qu'ils peuvent être facilitateurs par certains aspects, il importe que **ces outils numériques puissent être contrôlés par les personnels à tous les niveaux**, que ce soit dans le cadre des établissements scolaires, ou de la gestion rectorale pour que toute dérive soit stoppée et dénoncée aux autorités de l'Education nationale comme à la CNIL.



## **La question du cahier de texte électronique (remplaçant le cahier de texte papier à la rentrée 2011) est l'illustration des préoccupations qui doivent être les nôtres : traçage, sécurisation.**

Le cahier de texte mis en ligne, a fait l'objet de discussions lors de la Commission Administrative (CA) académique du Snes-FSU, réunie le 6 mai 2011. Le cahier de textes est certes une obligation administrative, il permet de renseigner les IPR, comme nos éventuels remplaçants. Mais il est aussi un élément de notre pratique pédagogique puisqu'il contient les travaux demandés aux élèves, hors temps scolaire. La mise en ligne de sa version électronique en modifie toutefois l'utilisation puisqu'aux usages « traditionnels » pourraient s'en ajouter d'autres. **Quelles sont les personnes autorisées en saisie et celles autorisées en lecture des données ?** Première question à poser en Conseil d'Administration. **Quelle est la sécurisation des données saisies ?** Pour ce qui est **du temps de travail « rallongé »** que la saisie suppose, là aussi la question doit être soulevée : **quand le cahier de texte est-il rempli ?** Où

# ne rien se laisser imposer !

remplit-on le cahier de textes ? **La nécessité d'un équipement de toutes les salles de classe** s'impose comme une évidence.

Outre l'aspect chronophage, il peut y avoir d'autres risques. Chaque utilisateur possède un mot de passe et des droits d'accès, le chef d'établissement pouvant visionner toutes les saisies. **De nouvelles formes de contrôle ou de caporalisation** pourraient être mises en œuvre y compris dans le cadre d'une refonte de l'évaluation des enseignants. Il nous semble par exemple nécessaire que l'accès des IPR au contenu du cahier de textes électronique ne puisse s'effectuer qu'à l'occasion d'une visite d'inspection comme c'est le cas actuellement. Ni la mise sous contrôle permanent, ni l'absence de droit de réponse, comme c'est le cas lors de l'entretien qui suit l'inspection, ne seraient acceptables.

**La question de la propriété intellectuelle de nos cours doit aussi être posée** : mis en ligne, nos cours pourraient être repris (avec bonheur) par d'autres... ne citons qu'un certain nombre d'offices de cours privés. Les communications de sujets de devoirs entre les élèves de différentes classes pourraient aussi connaître un nouvel essor... **Remplir le cahier texte électronique le plus succinctement possible et sans entrer dans le détail des contenus des cours pourrait s'imposer sans aucun doute comme une mesure de précaution et de bon sens.**



## Outils numériques et collectivités territoriales.

La question des Espaces Numériques de Travail (ENT) se combine aussi avec celle des relations avec les collectivités territoriales.

La CA académique du Snes-FSU a aussi débattu de questions concernant les équipements financés par les collectivités territoriales. Elle s'est prononcée en faveur de **dotation de matériels aux établissements**, plutôt qu'en faveur d'équipements individuels donnés à chaque élève (comme dans les collèges de Corrèze).

Dans le cadre d'une offre du Conseil Régional du Limousin, des établissements scolaires, lycées de la Région ou collèges de Creuse sont sollicités pour utiliser l'ENT « Elie », Espace numérique de travail du Limousin pour l'Enseignement. De quoi s'agit-il ? De mettre en ligne le cahier de texte électronique, de communiquer les notes des élèves, d'avoir des ressources en ligne, ainsi que des espaces publics de travail et des moyens de communication interpersonnels (courriels par une messagerie interne, chats, forums). C'est un outil qui peut être très puissant, modulable, capable d'interconnexions. **Se pose néanmoins, là encore, la question du travail rallongé pour l'enseignant** et de l'« école étendue » au domicile, pour l'élève. Les CA des établissements doivent être saisis avant toute expérimentation, une convention doit être rédigée et soumise au Conseil d'Administration... **En tout état de cause rien ne doit être imposé dans les établissements et les CA ont tout leur rôle à jouer.**

Les questions relatives à la maintenance doivent aussi être posées très fortement dans les CA, les initiatives prises par certaines collectivités territoriales ne pouvant suffire. On ne saurait se satisfaire non plus de l'appel à des prestataires privés.

**Il est important d'être conscient que si les outils numériques peuvent comporter des avancées, ils pourraient aussi devenir de redoutables armes de contrôles et de caporalisation. Il faut en fixer les règles d'utilisation, dégager avec les collègues dans les établissements analyses et positions collectives, afin de les porter en Conseil d'Administration. Pour contribuer aux nécessaires débats sur ces questions, vous trouverez sur le site national et académique du SNES des informations complémentaires.**

# Une échéance lourde d'enjeux : élections professionnelles 13-20 octobre 2011

## L'ensemble des fonctionnaires amenés à voter

Conséquence de la loi de juillet 2010 sur "la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique", les élections professionnelles d'octobre 2011 vont concerner l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'État ainsi que ceux de la Fonction Publique Hospitalière (la Fonction Publique Territoriale ne rejoignant ce calendrier qu'en 2014). Il s'agira pour les agents titulaires et non titulaires de renouveler les CAP et CCP qui ne l'auront pas été en 2010. **Il s'agira aussi, pour la première fois, pour tous les agents titulaires, fonctionnaires stagiaires et non titulaires d'élire par suffrage direct les représentants des personnels aux Comités Techniques, qui remplacent les Comités Techniques Paritaires, dont les compositions étaient jusque-là déterminées par l'agglomération des résultats des élections aux CAP.**

## La représentativité des organisations syndicales directement mesurée par le vote des agents

En ce qui concerne l'Éducation Nationale les CT élus le seront au niveau de chaque académie et au niveau ministériel. C'est le résultat de l'élection au CT qui déterminera la représentativité de chaque organisation syndicale, celles n'obtenant aucun siège étant exclues des discussions relevant du champ de compétence du CT. **La question essentielle posée par ces prochaines élections est donc celle de la future représentativité des organisations syndicales et donc du poids qu'elle représenteront pour la défense du Service Public d'Éducation, de ses personnels et de leurs métiers.** Plus généralement ces élections mettront aussi fin à la présomption de représentativité dont bénéficiaient certaines confédérations (elles bénéficiaient automatiquement d'un siège, même si elles ne recueillaient que marginalement les suffrages des électeurs) au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (dont la composition sera établie par agglomération des seuls votes aux CT Ministériels). Par leur vote, les agents désigneront donc les organisations qui auront à les représenter dans cette instance, saisie notamment de questions telles que l'évolution des statuts ou bien des salaires.

## Ne pas se tromper

Voilà pourquoi, depuis quelques mois, des rapprochements d'organisations voient le jour. Associations parfois hétéroclites, d'autres tenant de "la carpe et du lapin", toutes n'ont qu'un objectif, franchir le seuil fatidique leur assurant un siège, quant à l'orientation de ces attelages...

S'il y a fort à parier que dès septembre, toutes les professions de foi seront pavées de bonnes intentions, un coup d'oeil dans le rétro des réformes et des restrictions budgétaires frappant notre ministère et la Fonction Publique permettra sans doute de juger de la mise en concordance des paroles de chacun et de leur engagement dans la lutte contre ces mauvais coups.

Du 13 au 20 octobre, il s'agira donc de ne pas se tromper de vote. **Voter pour le SNES aux CAP, pour la FSU aux CCP, leur confirmer leur majorité absolue, les renforcer, c'est assurer une défense efficace des droits des personnels face à une administration qui tente d'introduire toujours plus d'arbitraire dans la gestion de nos carrières.**

**Voter pour la FSU, première fédération de la Fonction Publique, aux CT sera le seul vote qui permettra d'exprimer le rejet des politiques éducatives calamiteuses conduites par la droite au pouvoir et d'exiger qu'il y soit mis fin. Le renforcement de la FSU est nécessaire pour peser sur la construction d'une toute autre politique éducative qui soit une réelle alternative en 2012, mais aussi pour assurer les conditions de la défense et du développement du Service Public.**

### Qui vote dans l'EN ?

Aux **CAP** Académique et Nationale : tous les agents titulaires sauf certains corps administratifs qui ont voté en 2010

Aux **CCP** Académique : tous les agents non titulaires

Aux **CT** Académique et Ministériel : tous les agents (titulaires, stagiaires, non titulaires)

### Mais qu'est-ce que c'est ?

**CAP** : Commissions Administratives Paritaires (instances consultées sur la gestion des carrières des personnels titulaires)

**CCP** : Commissions Consultatives Paritaires (instances consultées sur la gestion des carrières des personnels non titulaires, n'existent qu'à l'échelon académique)

**CT** : Comités Techniques (instances consultées sur les questions de moyens allouées aux académies et aux établissements, sur les questions relatives au statut des personnels)